



Schémas territoriaux
des services aux familles

Dossier de presse

Lancement des schémas territoriaux des services aux familles

7 février 2014

Contact presse
francois.coen@famille.gouv.fr



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE LA FAMILLE

1. UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT



Le gouvernement a annoncé en 2013 la mobilisation de moyens sans précédent pour développer les services aux familles au cours des 5 prochaines années grâce à la Convention d'Objectifs et de Gestion signée avec la CNAF.

16 juillet 2013 : signature de la COG avec Jean-Louis Deroussen président de la CNAF

- progression annuelle du fonds national d'action sociale de la branche famille de 7.5 %, pour atteindre **6,7 milliards d'euros en 2017** (+ 40% en 5 ans)
- création d'un fonds de rééquilibrage territorial de 125 millions d'euros sur 5 ans
- création d'un fonds d'innovation, d'expérimentation et d'accompagnement de 250 millions d'euros sur 5 ans

Ces moyens nouveaux permettront l'atteinte d'objectifs ambitieux :

- **275 000 nouvelles solutions d'accueil pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans**
- accueil d'au moins 10% d'enfants issus de familles vulnérables dans les crèches
- doublement du budget dédié aux actions de soutien à la parentalité

Pour lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales, le gouvernement a également impulsé une démarche visant à rénover la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité en associant l'ensemble des acteurs concernés (Assemblée des départements de France, Association des maires de France, Assemblée des communautés de France, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse centrale de mutualité sociale agricole, Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, Union nationale des associations familiales, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux, etc.).

Cette méthode nouvelle prend la forme de schémas territoriaux de services aux familles qui expérimentés dans 17 départements. Cette démarche fait aujourd'hui l'objet d'un lancement officiel à l'occasion de l'installation du comité de pilotage dans le département du Bas-Rhin.

2. DES BESOINS IMPORTANTS, DE FORTES INÉGALITÉS

L'accueil du jeune enfant

Au 1^{er} janvier 2013, il y avait 2,5 millions d'enfants âgés de moins de 3 ans.

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de fécondité de la France est élevé avec 1.99 enfant par femme.

- **Des inégalités sociales et territoriales**

Nombre de solutions d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans (préscolarisation comprise) :

France : 52.2

France Métropolitaine : 53.3

Outre mer : 22.5

Le taux de préscolarisation avant 3 ans varie de 3% à 35% selon les Académies

Selon le département, la capacité théorique d'accueil varie de 9 à 85 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

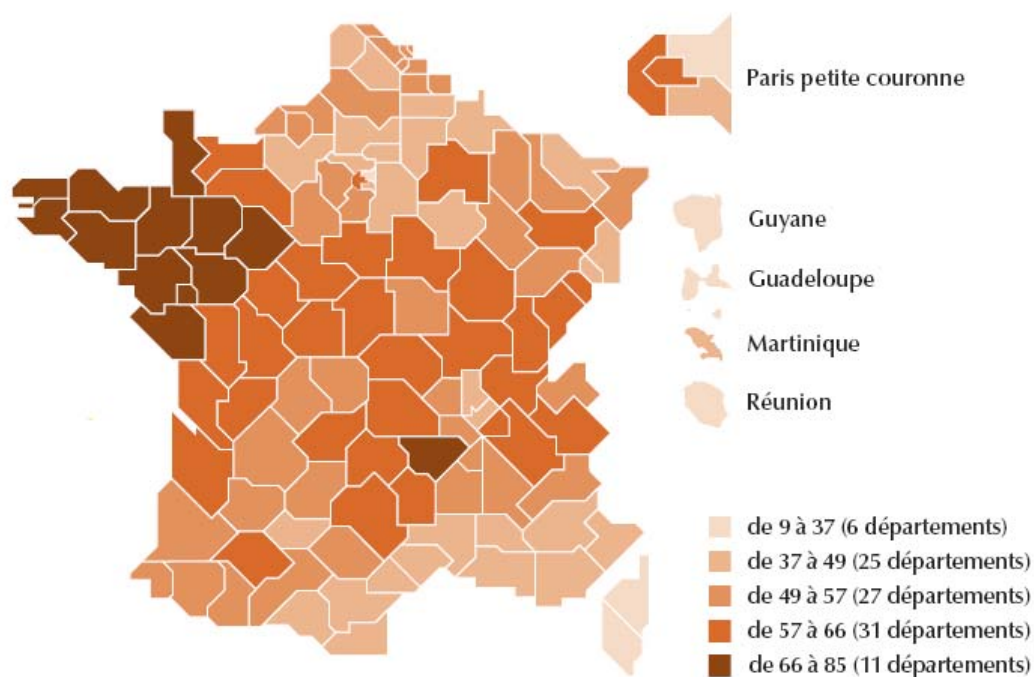
Les moins bien couverts : Guyane (9 %), Seine Saint-Denis (30 %), Aude (37 %)

Les mieux couverts : Ile-et-Vilaine (70 %), Loire Atlantique (72 %), Haute-Loire (85 %)

88% des communes ne disposent d'aucun établissement d'accueil du jeune enfant alors que plus d'un quart des naissances ont lieu sur leur territoire

9 enfants sur 10 issus de familles en situation de précarité sont gardés à leur domicile par leurs parents

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes de garde « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %), au 31 décembre 2011



Sources :
Cnaf
(Sias-Mneaje et Fileas au 31 décembre 2011),
Cmsa (31 décembre 2011),
Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2011),
Depp (rentrée scolaire 2011-2012), Insee (estimations localisées de population, 1^{er} janvier 2012) et Ircem (2^{ème} trimestre 2011).
Statut de la donnée de population : provisoire.

Le soutien à la parentalité

Les inégalités sociales et territoriales sont très fortes également en termes de soutien à la parentalité.

- **1 parent sur 5** déclare avoir souvent rencontré des difficultés dans l'éducation des enfants
- 63% de la population juge que la période la plus délicate lorsqu'on élève un enfant est située entre 13 et 18 ans
- À nombre de divorces équivalents, les services de médiation varient du simple au triple selon les départements
- 1/3 des départements concentre 70 % des lieux d'accueil enfant-parent
- Médiation familiale : à nombre de divorces équivalents, le Var offre 3 fois moins de services que le Nord Pas de Calais (de 3 à 9 équivalents temps plein pour environ 3500 divorces dans ces 2 départements)
- 12 départements ne disposent d'aucun espace de rencontres

3. UN CONSTAT PARTAGÉ : AMÉLIORER LA COORDINATION

Des intervenants multiples

En matière de services aux parents, le système français se caractérise par la très grande diversité des intervenants, qui peut nuire à la cohérence globale. D'où la nécessité d'une méthode nouvelle.

- Les communes sont le plus souvent à l'initiative de projets d'établissement d'accueil du jeune enfant, dont elles constituent avec les caisses d'allocations familiales les principaux financeurs
- Les conseils généraux procèdent à l'agrément de ces établissements ainsi qu'à celui des assistant-e-s maternel-le-s, et peuvent également contribuer au financement de certaines solutions d'accueil
- Les caisses d'allocations familiales garantissent la solvabilité des crèches (prestation de service unique) et des assistant-e-s maternel-le-s (prestation d'accueil du jeune enfant)
- La politique de préscolarisation de l'Éducation nationale a un impact significatif sur l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans pour un territoire donné
- Enfin, de multiples acteurs (associations, entreprises, professionnels de la petite enfance, particuliers) peuvent être à l'origine de projets : crèches, micro-crèches, services de garde à domicile, maisons d'assistant-e-s maternel-le-s

On retrouve en matière de soutien à la parentalité (médiation familiale, lieux d'accueil enfant parents, groupes de parole, accompagnement des parents au soutien scolaire de leurs enfants) la même diversité de décideurs et de financeurs.

Le point de vue des parents et des acteurs

Il existe aujourd'hui un consensus sur la nécessité de rendre plus cohérentes les interventions des différents acteurs pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales :

1. Attente des parents:

«La mise en pratique d'un principe d'égalité sur le territoire (tarification, accessibilité, critères, etc.) pour répondre aux fortes disparités et inégalités constatées. Nos propositions portent sur une planification de l'offre, à l'échelle nationale ou de manière locale, qui parte des besoins différenciés des territoires tout en harmonisant les tarifications et les critères d'accès aux modes d'accueil».

(Extrait de l'avis citoyen de février 2013 issu de la démarche participative « au tour des parents » réunissant plus de 300 parents tirés au sort)

2. Attente des acteurs, exprimée au sein du comité de pilotage national réuni par la Ministre de la famille depuis mai 2013 dans le cadre de la démarche de modernisation de l'action publique.

3. Enfin, **plusieurs rapports parus au cours de l'année 2013** ont mis en évidence la nécessité de rénover la gouvernance de ces politiques en renforçant la coordination des interventions (Cour des Comptes, Inspection générale des affaires sociales, Haut Conseil à la famille).

16 février : Restitution nationale de la démarche Au tour des Parents en présence de 100 parents parmi les 300 tirés au sort ayant participé à la rédaction d'un avis citoyen. La Villette Paris.



4. UNE MÉTHODE NOUVELLE : LES SCHÉMAS TERRITORIAUX DES SERVICES AUX FAMILLES

OBJECTIF 1 : MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE POUR QUE CHAQUE EURO DEPENSE POUR LES FAMILLES SOIT UN EURO UTILE

Les nouveaux schémas territoriaux des services aux familles permettront aux acteurs **de se fixer des objectifs partagés et cohérents** en matière de développement des services aux familles.

Exemples de services concernés par les schémas territoriaux des services aux familles :

- places en crèche
- installation de maisons d'assistantes maternelles
- préscolarisation des 2-3 ans à l'école maternelle
- services de médiation familiale
- lieux d'information des parents
- service d'accompagnement des parents au soutien scolaire de leurs enfants

OBJECTIF 2 : MISER SUR L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES, ETRE AU PLUS PRES DES ATTENTES DE NOS CONCITOYENS

Ces schémas réunissent, **sous la coordination du préfet de département** :

- le conseil général
- la caisse d'allocations familiales
- les représentants des communes ou intercommunalités
- la mutualité sociale agricole
- l'union départementale des associations familiales
- des parents tirés au sort
- le rectorat
- les autres acteurs concourant à ces politiques sur les territoires

OBJECTIF 3 : DEFINIR DES OBJECTIFS CHIFFRES SUR 5 ANS AFIN DE DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES ET DE LUTTER CONTRE LES INEGALITES

Les schémas départementaux permettront de définir des priorités tant en matière d'accueil de la petite enfance que de soutien à la parentalité.

Le développement des services aux familles sera abordé :

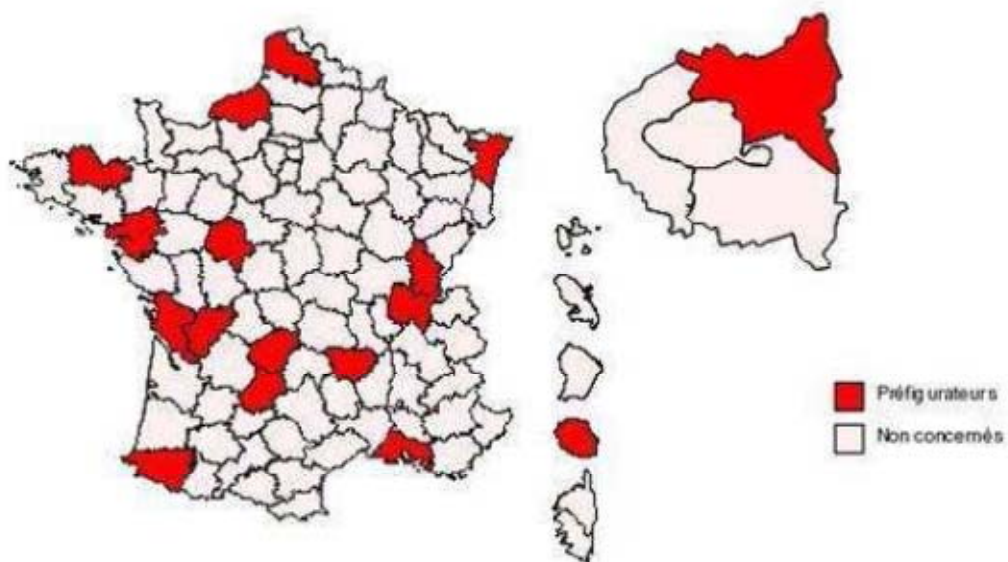
- sur le plan quantitatif (nombre de solutions d'accueil, de services de médiation familiale, etc.)
- sur le plan qualitatif (horaires atypiques, accueil des enfants en situation de handicap, soutien à l'innovation)

Les zones prioritaires en matière d'accueil du jeune enfant pourront bénéficier dès la signature des schémas du nouveau fonds de rééquilibrage territorial d'un montant global de 125 millions d'euros sur 5 ans.

17 départements préfigurateurs (1^{er} semestre 2014)

Département	Nombre d'habitants	Taux de couverture de l'accueil des 0-3 ans
La Réunion	837 868	16 %
Seine St Denis	1 529 928	28 %
Bouches du Rhône	1 975 896	41 %
Pas de Calais	1 461 387	46 %
Bas Rhin	1 095 905	58 %
Pyrénées Atlantiques	656 608	59 %
Seine Maritime	1 250 411	59 %
Lot	174 754	62 %
Corrèze	242 454	64 %
Charente	352 705	64 %
Charente Maritime	625 682	64 %
Jura	261 294	66 %
Ain	603 827	68 %
Indre et Loire	605 819	69 %
Côtes D'Armor	594 375	74 %
Loire Atlantique	1 296 364	76 %
Haute Loire	224 907	95 %

Répartition des départements préfigurateurs



DGCS2C - cb - données CNAF au 8 janvier 2014

Site de cartographie : Ardoze

5. CALENDRIER

- **Novembre 2012 à février 2013** : « Au tour des parents », consultation participative et citoyenne avec 300 parents tirés au sort, et l'ensemble de la politique familiale.
- **Juillet 2013** – Signature de la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF
- **Juillet 2013** – Comité interministériel de modernisation de l'action publique actant le principe de schémas territoriaux de services aux familles
- **Janvier 2014** – Lancement de la phase de préfiguration dans 17 départements
- **Mai 2014** – Signature des premiers schémas territoriaux des services aux familles
- **Second semestre 2014** – Généralisation de la démarche

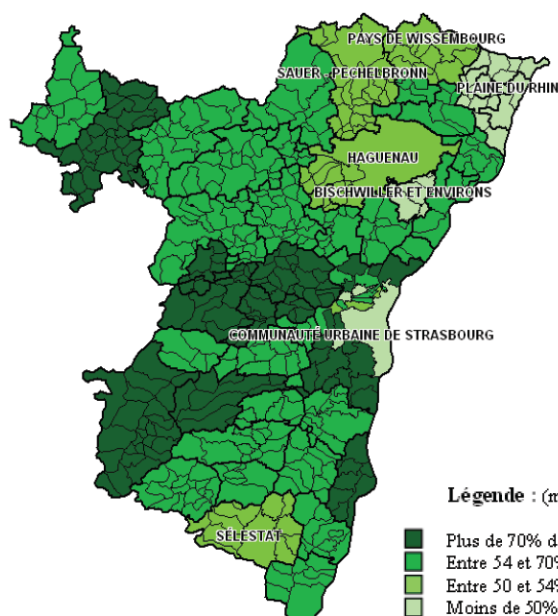
6. LANCEMENT DE LA DEMARCHE DANS LE BAS-RHIN

Lancement des schémas départementaux le 7 février 2014 à Strasbourg (Bas-Rhin).

Le taux de couverture moyen au niveau départemental s'établit à 57 % au 31 décembre 2012.

Pour l'accueil individuel par les assistant-e-s maternel-le-s, le taux de couverture est ainsi estimé à près de 37%.

Représentation cartographique : taux de couverture global (accueil collectif, individuel, préscolarisation) selon données nationales



Cette carte illustre une couverture globale des besoins d'accueil plutôt satisfaisante, bien qu'**hétérogène**. Ainsi les territoires qui apparaissent les moins couverts se situent pour l'essentiel, outre la Communauté de Communes de Sélestat et la Communauté Urbaine de Strasbourg, sur le Nord du département du Bas-Rhin.

15 territoires sont ainsi identifiés dont
7 Communautés de Communes et
8 Communes.

Légende : (moyenne nationale 54%)

- Plus de 70% de taux de couverture
- Entre 54 et 70%
- Entre 50 et 54%
- Moins de 50% de taux de couverture

7. ANNEXE

Carte 2 - Taux de scolarisation à deux ans par département en 2011

